

Les panneaux d'interdiction / Verbotsschilder



Circulation interdite à tout véhicule dans les deux sens



Sens interdit



Interdiction de tourner à droite à la prochaine intersection



Interdiction de tourner à gauche à la prochaine intersection



Accès interdit aux piétons



Accès interdit aux véhicules agricoles à moteur



Interdiction de faire demi-tour, prochaine intersection incluse



Interdiction de dépasser les véhicules à moteur sauf les deux roues sans side-car



Interdiction aux véhicules de transport de marchandise dont le PTAC ou le PTRR excède 3,5 T de dépasser tous les véhicules sauf les deux roues sans side-car



Accès interdit aux cycles



Accès interdit aux cyclomoteurs



Accès interdit aux charrettes à bras



Accès interdit aux véhicules à moteur, à l'exception des cyclomoteurs



Accès interdit à tous les véhicules à moteur



Accès interdit aux véhicules dont la longueur (chargement compris) est supérieure au nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules à traction animale



Accès interdit aux véhicules dont la largeur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



Signaux sonores interdits



Accès interdit aux véhicules dont la hauteur, chargement compris, est supérieure au nombre indiqué



Intervalle de sécurité minimum



Accès interdit aux véhicules dont le PTAC ou le PTRR excède le nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules pesant sur un essieu plus que le nombre indiqué



Accès interdit aux véhicules de transport en commun



Accès interdit aux véhicules affectés au transport des marchandises quel que soit leur poids



Accès interdit aux véhicules transportant des produits explosifs ou facilement inflammables



Accès interdit aux véhicules transportant des produits de nature à polluer les eaux



Accès interdit aux véhicules transportant des matières dangereuses et signalés comme tels



Autres interdictions



Police : arrêt obligatoire



Douane : arrêt obligatoire



Gendarmerie : arrêt obligatoire



Limitation de vitesse



Entrée d'une zone à vitesse limitée à 30 Km/h



Péage : arrêt obligatoire



Verbot für Fahrzeuge über 7,5 to tatsächliches Gewicht, ausgenommen Anlieferverkehr / Anliegerverkehr

Zonenparkverbot im gesamten Ortsbereich – das Parken ist vom 1.-15 eines Monats links verboten, vom 16-Monatsende ist das Parken rechts untersagt.



Einfahrt verboten - ausgenommen Anlieger

Verbot für Kettenfahrzeuge – außer sie befinden sich auf



Les panneaux de danger / Gefahrenschilder

ils signalent une zone dangereuse où vous devez ralentir.

En agglomération : Ils sont placés à environ 50 mètres du danger annoncé.

Hors agglomération : Ils sont placés à environ 150 mètres du danger annoncé.

Attention aux exceptions.



Virage à droite



Virage à gauche



Succession de virages dont le premier est à droite



Succession de virages dont le premier est à gauche



Cassis ou dos d'âne



Ralentisseur du type dos-d'âne



Chaussée rétrécie par la gauche



Chaussée rétrécie par la droite



Chaussée rétrécie



Chaussée glissante



Pont mobile



Endroit fréquenté par les enfants



Débouché sur un quai ou une berge



Traversée d'une aire de danger aérien



Vent latéral



Passages de cavaliers



Risque de chutes de pierres ou de présence sur la route de pierres tombées



Descente dangereuse sur 100 mètres, on descend de 10 mètres



Passage d'animaux sauvages



Débouché de cyclistes venant de droite ou de gauche



Passage pour piétons



Autre danger



Annonce de feux tricolores



Circulation dans les deux sens



Traversée de voies de tramways



Passage d'animaux domestiques

Les panneaux d'indication / Hinweisschilder



Parc de stationnement



Parc de stationnement à durée limitée avec contrôle par disque



Parc de stationnement payant



Hôpital



Vitesse conseillée



Fin de vitesse conseillée



Station de taxis



Arrêt d'autobus



Circulation à sens unique



Chemin sans issue : pré signalisation



Chemin sans issue



Affectation de voie



Fin d'affectation de voie



Praticabilité de la route



Indication aux frontières des limitations générales de vitesse en vigueur sur le territoire français



Signalisation par voie



Signalisation par voie



Arrêt de tramway



Passage pour piétons (signal de position)



Forêt facilement inflammable



Affectation des voies sur route transversale



Priorité par rapport à la circulation venant en sens inverse



Indications diverses

Voie de détresse



Stationnement réglementé pour les caravanes

Ralentisseur de type dos-d'âne. Surélévation de la chaussée



Route, à accès réglementé

Réduction du nombre de voies sur route à chaussées séparées



Fin de route, à accès réglementé



Traversé Ede voies de tramways



Annonce d'un créneau de dépassement à deux fois deux voies



Créneau de dépassement à trois voies affectées deux voies plus une voie



Fin de créneau de dépassement



Retrait de ticket de péage



Présence d'un péagiste



Aire piétonne



Fin d'aire piétonne



Annonce d'une aire de repos sur autoroute



Annonce d'une gare de péage



Poste d'appel téléphonique d'urgence



Cabine téléphonique publique



Camping pour tentes et caravanes



Camping pour tentes



Auberge de jeunesse



Informations relatives aux services ou activités touristiques



Point de départ d'itinéraires pédestres



Camping pour caravanes



Emplacement pour pique-nique



Installations diverses



Débit de boissons ou cafétéria ouvert 7/7



Gare trains-autos



Poste de secours



Embarcadère bac



Toilettes ouvertes au public



Hôtel ou motel



Jeux d'enfants



Poste de dépannage



Station de vidange pour caravane, car et auto-caravane



Distributeur de billets de banque



Point de détente



Installations accessibles aux handicapés à mobilité réduite



Station de gonflage gratuite



Restaurant ouvert 7/7



Station de radio-diffusion donnant des informations sur la circulation routière et l'état des routes



Poste de distribution de carburant classique



Poste de distribution de carburant + GPL (gaz pétrole liquéfié)

Les panneaux d'intersection / Vorfahrtsschilder

Ils signalent les règles de priorité à respecter dans les intersections. Ils peuvent prendre différentes formes : triangle, losange, octogone



Priorité ponctuelle : uniquement à l'intersection annoncée



Route à caractère prioritaire, à toutes les intersections



Fin de route à caractère prioritaire



Cédez le passage : signal avancé



Cédez le passage : signal de position



Carrefour à sens giratoire



Intersection où la priorité à droite est applicable



Stop : - signal de position Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite



Stop : - signal avancé Arrêt obligatoire, puis cédez le passage à gauche et à droite



Panonceaux- schémas : ils représentent la configuration du carrefour qui va être abordé. Un trait large unique schématise le tracé de la route prioritaire. La branche verticale, située dans la moitié inférieure du panonceau, symbolise la route où vous vous trouvez.

Les panneaux d'obligation / Gebotsschilder

Ils rendent obligatoire certaines directions.

Ils peuvent aussi imposer certaines règles à des usagers particuliers
(ex : piétons, cycles, bus)



Obligation de tourner à droite avant le panneau



Obligation de tourner à gauche avant le panneau



Contournement obligatoire de l'obstacle par la droite



Contournement obligatoire de l'obstacle par la gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à droite



Direction obligatoire à la prochaine intersection : à gauche



Direction obligatoire à la prochaine intersection : tout droit



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à droite



Directions obligatoires à la prochaine intersection : tout droit ou à gauche



Directions obligatoires à la prochaine intersection : à droite ou à gauche



Chemin obligatoire pour piétons



Chemin obligatoire pour cavaliers



Vitesse minimale obligatoire



Piste ou bande obligatoire pour les cycles sans side-car ou remorque



Voie réservée aux bus



Autres obligations



Chaînes à neige obligatoires sur au moins deux roues motrices



Voies réservées aux tramways

Les panneaux de stationnement / Halte- und Parkverbote

Ils indiquent des rues ou des zones où l'arrêt et /ou le stationnement sont réglementés



Arrêt et stationnement interdits



Stationnement interdit



Stationnement interdit du côté du panneau du 1er au 15 du mois



Stationnement interdit du côté du panneau du 16 à la fin du mois



Stationnement interdit à gauche du panneau



Stationnement interdit à partir du panneau



Stationnement interdit jusqu'au panneau



Stationnement interdit avant et après le panneau



Stationnement payant



Interdiction de stationner sans disque de stationnement



Stationnement interdit qu'aux véhicules affectés au transport de marchandises



Zone à stationnement interdit :
- entrée



- sortie



Zone à stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle :
- entrée



- sortie



Zone à stationnement unilatéral à alternance semi-mensuelle et à durée limitée :
- entrée



- sortie



Zone à stationnement payant :
- entrée



- sortie



Zone à stationnement de durée limitée :
- entrée



- sortie